



Gel des heures supplémentaires le 13 mars 2020

Création : samedi 25 avril 2020 20:12

Au début de la crise Covid, beaucoup avaient déjà effectué un certain nombre d'heures supplémentaires et en avaient fait transférer une partie de la période de référence de janvier-février à mars-avril.

Nombre d'entre eux avaient déjà effectué un certain nombre d'heures supplémentaires au cours des premières semaines de mars.

Le SNPS a donc reçu beaucoup de questions de ses membres pour obtenir un gel ou un "zéro tage" des heures à une date antérieure au début de la crise Covid.

Nous avons écouté les plaintes du terrain et avons soulevé le point plusieurs fois sur différents forums. L'autorité nous a promis d'analyser le problème.

Le 23 avril 2020, nous avons reçu un e-mail indiquant que l'autorité (groupe de travail composé de la police fédérale et de la police locale) ne répondra pas favorablement à notre demande.

Il fait référence aux notes et lignes directrices publiées précédemment sur la gestion de l'organisation du temps de travail et à l'engagement de ramener à zéro les heures négatives causées par le Covid à la fin de la période.

En ce qui concerne les heures supplémentaires effectuées pendant toute cette période, l'autorité se réfère aux règles statutaires en vigueur.

Je vous rappelle également que la taskforce n'a pas l'intention de prolonger la période de référence de mars - avril.